



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 667

Veillez prendre note que le règlement intitulé **Règlement no. 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 6 février 2023 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 février 2023.

Donné à Waterville, ce 20 février 2023.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 20 février 2023 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de février 2023.

Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière